



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 à 19 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Assiste également à la séance, madame Lisa Lee Farman, Directrice générale, secrétaire-trésorière.

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse madame Denise Gendron.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de la mairesse.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-07-115

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 48 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu. Sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE
DU 1 JUIN 2020 À 19 H 30**

RÉSOLUTION 2020-07-116

Sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020 À 19h00**

RÉSOLUTION 2020-07-117

Sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020 À 19h00**

RÉSOLUTION 2020-07-118

Sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE

6. COMPTES DU MOIS

RÉSOLUTION 2020-07-119

Après la lecture des comptes du mois, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tel que proposé pour un montant total de 54 617.28\$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Ajout d'une toilette chimique au Parc Apollo pour l'été.

RÉSOLUTION 2020-07-120

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique reconnaît que la beauté de son village encourage différents touristes et cyclistes à passer au cœur de son village;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique souhaite accommoder les gens qui viennent passer du bon temps au cœur de notre Municipalité en leur offrant des services sanitaires et un lieu accueillant et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la Directrice générale à réserver une toilette chimique pour l'été 2020 et à la faire installer au Parc Apollo.

ADOPTÉE

8. VOIRIE

Suivi des différents travaux de la Municipalité.

Suivi sur le sentier Le Moniquois.

Le pavage manuel du Petit-St-Esprit a été fait.

Le pavage mécanique sera fait bientôt après les vacances.

Le ponceau du rang Saint-Pierre sera réparé sous peu.

Le débroussaillage des fossés est prévu aussi cet été.

L'afficheur de vitesse a été réparé.

La porte de garage du préau sera posée cette semaine.

L'équipe de travail municipale s'affaire à mettre propre la Municipalité.

Nous évaluons la possibilité d'avoir un équipement pour l'abat-poussière.

Avec d'autres municipalités avoisinantes, nous évaluons aussi la possibilité d'acheminer nos eaux usées vers la station de Ste-Perpétue.

Nous évaluons nos compteurs d'eau afin d'avoir une facturation juste.



No de résolution
ou annotation

9 Légal

9.1 Autorisation à la Directrice générale de signer au nom de la Municipalité

RÉSOLUTION 2020-07-121

ATTENDU QUE madame Lisa Lee Farman a été nommée le 4 mai dernier au poste de Directrice générale de la Municipalité de Sainte-Monique;

ATTENDU QUE dans l'exercice de ses fonctions, madame Lisa Lee Farman est appelée à signer des documents au nom de la Municipalité pour le bon fonctionnement de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la Directrice générale, madame Lisa Lee Farman, dans l'exercice de ses fonctions, à signer les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Monique.

ADOPTÉE

9.2 Autorisation à la Directrice générale de signer l'entente intermunicipale de la Sécurité Civile.

RÉSOLUTION 2020-07-122

ATTENDU QUE la résolution **2020-03-45** pour l'entente intermunicipale de la Sécurité Civile a été signée par madame Sylvie Charbonneau, Adjointe et secrétaire-trésorière par intérim le 3 mars dernier;

ATTENDU QUE pour compléter les documents de l'entente intermunicipale de la Sécurité Civile, il est demandé à tous les maires et mairesses concernés(es) ainsi qu'aux Directeurs(trices) généraux de signer les documents finaux;

ATTENDU QUE madame Sylvie Charbonneau n'est plus Directrice et secrétaire par intérim à la Municipalité et que madame Lisa Lee Farman occupe maintenant le poste de Directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise madame Lisa Lee Farman, Directrice générale de Sainte-Monique, à signer les documents de l'entente intermunicipale de la Sécurité Civile.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

9.3 Autorisation à la Directrice générale de faire des doubles des clefs chez L'Homme Clef.

RÉSOLUTION 2020-07-123

ATTENDU QUE madame Lisa Lee Farman occupe maintenant le poste de Directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise madame Lisa Lee Farman, Directrice générale de Sainte-Monique, à faire des doubles de clefs si nécessaire chez leur fournisseur **L'Homme Clef**.

ADOPTÉE

9.4 Nomination d'un(e) maire(esse) suppléant(e) pour une période de 3 mois.

RÉSOLUTION 2020-07-124

Sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil nomme madame Nathalie Chapdelaine comme mairesse suppléante pour une période de 3 mois à compter de ce jour.

ADOPTÉE

10. Correspondance

Aucune correspondance.

11. VARIA

11.1 Autorisation à fermer le compte 03-105-25 à la Banque Nationale de Nicolet.

RÉSOLUTION 2020-07-125

ATTENDU QUE le compte pour la corporation de Développement Économique de la Municipalité de Sainte-Monique est inactif depuis un moment;

ATTENDU QUE la Banque Nationale de Nicolet demande une autorisation écrite du conseil pour autoriser les signataires à fermer le compte;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise madame Denise Gendron mairesse et madame Christiane Guévin à signer avec madame Hélène Doutaz la fermeture du compte 03-105-25 et que les sommes à ce compte soient déposées au compte de la Municipalité à la caisse Desjardins de Nicolet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

11.2 Renouveau de l'entente du projet agro-environnemental dans nos champs à l'entrée du village.

RÉSOLUTION 2020-07-126

ATTENDU QUE M. Sébastien Angers entretient depuis deux ans les terrains vacants à l'entrée du village;

ATTENDU QUE M. Angers emploie des méthodes novatrices et respectueuses de l'environnement;

ATTENDU QUE M. Angers collabore avec les professeurs et les élèves de notre école, et diffuse les connaissances sur la culture biologique;

ATTENDU QUE ces méthodes correspondent aux préoccupations de la Municipalité et à nos engagements face à la transition écologique;

ATTENDU QUE M. Angers a entretenu le terrain à notre satisfaction;

ATTENDU QUE ces actions ont apporté de la visibilité à Sainte-Monique dans les journaux locaux et à Radio-Canada;

ATTENDU QUE M. Angers est toujours intéressé à poursuivre ses travaux en collaboration avec nous;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier de nouveau l'exploitation de ces terrains à M. Sébastien Angers jusqu'à l'été 2021.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Sylvie Laplante propose la levée de la séance à 20h00 appuyé par monsieur Gilles Montembeault.

La mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Denise Gendron, Mairesse

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron

Lisa Lee Farman

Mairesse

Directrice générale, Sec. Trésorière
3609